



FACE gratefully acknowledges financial support from the European Commission. The contents of this document are the sole responsibility of FACE and can in no way be taken to reflect the views of the European Commission.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Publié en Avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA FACE	3
PRÉFACE DU PRÉSIDENT	4
SECRÉTARIAT DE LA FACE	5
COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION ET MEMBRES DE LA FACE	6
INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE, ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN	7
MISES À JOUR POLITIQUES 2021	10
OISEAUX MIGRATEURS	12
GRANDS CARNIVORES	16
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	20
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	26
ACCORDS INTERNATIONAUX	28
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX	34
ARMES À FEU ET MUNITIONS	38
MÉTHODES ET CULTURES DE CHASSE	40
PROGRAMME PATRON DE LA FACE	42
FINANCES	44

À PROPOS DE LA FACE

La FACE est la Fédération européenne de chasse et de conservation de la faune sauvage. Établie en 1977, la FACE représente les intérêts de 7 millions de chasseurs européens en tant qu'organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif. Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde et l'une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est constituée de ses Membres, à savoir les associations nationales de chasse de 37 pays européens dont les 27 pays de l'UE. La Face compte également 7 Membres adhérents et son Secrétariat est établi à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable et est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1987. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse et à la conservation, allant d'accords internationaux sur la conservation à des problématiques de mise en œuvre sur le plan local – ceci dans le but d'assurer un solide avenir pour la chasse et la conservation en Europe.

PRÉFACE DU PRÉSIDENT



Chers Membres, chers Amis, chers Partenaires,

Malgré les défis posés par la Covid-19, l'année 2019 a été bonne pour la FACE. Nous avons tenu notre Assemblée générale en septembre 2021 en lien avec l'exposition - impressionnante - «One With Nature» de Budapest, en Hongrie. Il s'agissait de notre première réunion en présentiel depuis 2019. Un nouveau Comité de direction a été élu (mandat jusqu'en 2024) et décision a été prise de revoir notre Mission, notre Vision et notre Stratégie, un processus qui se terminera en septembre 2022.

Le rythme du processus de prise de décisions est resté inchangé en 2021 malgré les difficultés posées par les réunions à distance. La FACE est en dépit de tout restée fort active pour tous les dossiers qui affectent la chasse et la conservation. Alors que j'écris ces mots en début d'année 2022, nous attendons une proposition de la Commission européenne (CE) sur une loi de restauration, attendue pour le printemps 2022. Si cette législation s'oriente correctement sur les habitats et les écosystèmes, les possibilités de restauration de la nature en Europe seront considérables.

La législation sur l'agriculture européenne a finalement fait l'objet d'un accord au cours de ces derniers mois, le

niveau national devant maintenant s'attaquer au travail nécessaire pour assurer que cette agriculture respecte la nature. De nouveaux critères pour les zones protégées ont été convenus en octobre 2021. Ils offrent aux chasseurs et aux pêcheurs de la marge pour poursuivre les activités importantes qu'ils déploient. La FACE et ses Membres ont pu faire valoir de manière efficace qu'interdire la chasse (et la pêche) dans des zones de stricte protection constituerait une approche descendante non raisonnable pour l'UE pour enrayer la perte de biodiversité.

La CE a publié ses orientations révisées sur la stricte protection des espèces (affectant les grands carnivores) et l'analyse des données des périodes de chasse aux oiseaux en Europe en 2021. Pendant cette année, la FACE a contribué activement aux discussions politiques relatives à la grippe aviaire au sein des populations d'oiseaux sauvages et à l'éradication de la peste porcine africaine chez le sanglier. Ce dernier point a été fondamental suite aux vagues d'épidémie survenues en Allemagne et ensuite dans le Nord de l'Italie en janvier 2022.

Finalement, nous nous réjouissons de ce que l'Intergroupe «Biodiversité, Chasse et Activités rurales» du Parlement européen ait organisé de main de maître une série d'événements suivis par de nombreux participants en 2021.

La FACE n'est rien sans ses Membres. Nous nous devons dès lors de travailler ensemble pour assurer que les intérêts de chacun des 7 millions de chasseurs en Europe se trouvent au cœur des décisions adoptées en matière de chasse et de conservation.

Les chasseurs peuvent nous aider à diffuser des messages cohérents de différentes manières, notamment en téléchargeant de nouveaux projets de conservation sur le site www.biodiversitymanifesto.com

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour votre soutien constant !

Torbjörn Larsson

FACE President

SECRÉTARIAT DE LA FACE

L'équipe de la FACE représente le Secrétariat de la FACE établi à Bruxelles. L'équipe allie une passion pour la chasse et la conservation à une expertise dans toute une série de domaines clés pour promouvoir la chasse et la conservation en Europe.

LE PERSONNEL EN 2021

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dr David Scallan

AFFAIRES JURIDIQUES ET PUBLIQUES

Valentina Siddi
Legal & Public Affairs Manager

Levina de Jonge
Public Affairs Officer

Konstantina Katrimpouza
Legal Affairs Officer

Seppo Puustinen
Policy Advisor

ADMINISTRATION

Charlotte Nyffels
Office and Business Manager

Thiviya Thivakaran
Office Administrator

CONSERVATION

Cy Griffin
Senior Conservation Manager

Sabrina Dietz
Wildlife Policy Officer

Stanislas Sibille
Conservation Policy Officer

COMMUNICATIONS

Alessio Borrello
Communication Manager

Sabine Borgers-Guse
Senior Translator

Bob Groome
Communication and Policy Officer

Jennifer Eve Smith
*Communication & Social
Media Officer*

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION ET MEMBRES DE LA FACE

La FACE collabore avec ses Membres, ses partenaires et les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges d'informations.

La FACE ne serait pas ce qu'elle est sans ses Membres.

La communauté des Membres de la FACE rassemble l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe. La FACE est constituée d'associations nationales de chasseurs de 37 pays européens, dont l'ensemble des 27 États membres de l'UE, ainsi que d'autres pays membres du Conseil de l'Europe.

MEMBRES DE LA FACE

Albanie : *Federata Kombetare Shqiptare per Gjueti dhe Konservim*

Autriche : *Jagd Österreich*

Belgique : *Asbl wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique*

Belgique : *Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw*

Bosnie-Herzégovine : *Lovački Savez Herceg Bosne (LSHB), Lovački Savez Republike Srpska (LSRS), Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)*

Bulgarie : *Съюз на ловците и риболовците в България*

Croatie : *Hrvatski Lovački Savez*

Chypre : *Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνήγιου και Διαθρησκειακής Ζωής*

République tchèque : *Ceskomoravská Myslivecká Jednota (CMMJ)*

Danemark : *Danmarks Jægerforbund*

Estonie : *Eesti Jahimeeste Selts*

Finlande : *Metsästäjäliitto*

France : *Fédération Nationale des Chasseurs*

Allemagne : *Deutscher Jagdverband*

Grèce : *Κυνητική Συνομοσπονδία Ελλάδος*

Hongrie : *Országos Magyar Vadászakamara*

Hongrie : *Országos Magyar Vadászati Védegylet*

Islande : *Skotveiðifélag Íslands*

Irlande : *FACE Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)*

Italie : *FACE Italia*

Lettonie : *Latvijas Mednieku Asociācija*

Lituanie : *Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija*

Luxembourg : *Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg*

Malte : *Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti (FKNK)*

Monténégro : *Lovački Savez Crne Gore*

Pays-Bas : *Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging*

Norvège : *Norges Jeger- og Fiskerforbund*

Pologne : *Polski Związek Łowiecki*

Portugal : *Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)*

Roumanie : *Asociația Generală a Vânătorilor și Pescarilor Sportivi (AGVPS)*

Saint-Marin : *Federazione Sammarinese della Caccia*

Serbie : *Lovački Savez Srbije*

Slovaquie : *Slovenská poľovnícka komora*

Slovaquie : *Slovenský Poľovnícky Zväz*

Slovénie : *Lovska zveza Slovenije*

Espagne : *Real Federación Española de Caza (RFEC)*

Suède : *Svenska Jägareförbundet*

Suisse : *JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra*

Turquie : *Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu*

Royaume-Uni : *FACE UK*

MEMBRES ADHÉRENTS

Association Européenne de Commerce d'Armes Civiles (AECAC)

Association of European Manufacturers of Sporting Firearms (ESFAM)

Dallas Safari Club (DSC)

European Bowhunting Federation (EBF)

Safari Club International (SCI)

Safari Club International Foundation (SCIF)

AUTRES MEMBRES

Honorary Presidents

† Giovanni BANA, † Gilbert de TURCKHEIM

Honorary Members

Jochen BORCHERT, Dr Michl EBNER, John GARDINER,
Martin HØJSGAARD, Dr Yves LECOCQ, Torstein MOLAND,
John Anthony SWIFT

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

- *Président, TORBJÖRN LARSSON*
- *Secrétaire général, Dr. DAVID SCALLAN*
- *Trésorier général, DAVID CLAVADETSCHER*
- *Vice-Président, Allemagne, Dr V. BÖHNING*
- *Vice-Président, Région nordique, TUOMAS HALLENBERG*
- *Vice-Président, Italie, GIAN LUCA DALL'OLIO*
- *Vice-Président, France, ALAIN DURAND*
- *Vice-Président, Espagne, MANUEL GALLARDO*
- *Vice-Président, Région baltique, LINDA DOMBROVSKA*
- *Vice-Président, Région méditerranéenne, LINO FARRUGIA*
- *Vice-Président, Région atlantique, DIETER DE METS*
- *Vice-Président, Région Sud-Est, VASIL VASILEV*
- *Vice-Président, Royaume-Uni, IAN BELL*
- *Vice-Président, Région centrale, SREČKO ŽERJAV*



INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE ET ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN

L'**Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités Rurales »** du Parlement européen est l'une des plateformes parlementaires parmi les plus anciennes et les plus actives. Depuis sa création en 1985 en tant que plateforme réunissant des parties prenantes, l'Intergroupe a œuvré pour favoriser un dialogue ouvert avec les décideurs, notamment la Commission européenne (CE), le Parlement européen (PE) et de nombreux autres experts.

L'Intergroupe dispose d'un vaste réseau de **plus de 150 Membres du Parlement européen qui soutiennent activement nos activités** et qui proviennent d'un large spectre politique. En 2021, la FACE et l'ELO ont coordonné la tenue de plusieurs événements en ligne, à des moments opportuns, afin de discuter de sujets environnementaux pressants avec les sphères politiques et les médias.

 **7 Septembre 2021**

La lutte contre la plus grande menace pesant sur les loups en Europe : l'abattage illégal

Au travers de son discours d'ouverture, le Député du Parlement européen, M. Álvaro Amaro, a souligné le besoin de faire participer activement les parties prenantes que sont les chasseurs, les propriétaires fonciers et les agriculteurs par exemple, à tous les degrés du processus de prise de décisions et a lancé un débat fructueux sur les défis posés par la lutte contre l'abattage illégal et l'amélioration de la coexistence. Il a par ailleurs mis en exergue le fait que : *« Pour les habitants des zones urbaines ou des villes, ces défis sont souvent difficiles à appréhender. La voix des résidents ruraux doit être entendue et prise en compte dans la gestion et la planification de la conservation des loups, à défaut de quoi des problèmes de coexistence pourraient surgir ».*

En plaçant un accent particulier sur l'importance de l'acceptation sociale des loups en Europe, les scientifiques ont fourni le contexte de cette problématique complexe qu'est l'abattage illégal en Europe. Ils ont insisté sur le besoin d'écouter attentivement les parties prenantes vivant près des loups et de chercher à identifier les moyens d'améliorer la coexistence. La conservation et la reprise des populations de grands carnivores,

en particulier du loup en Europe, dépendront essentiellement de leur acceptation et de leur tolérance par les personnes qui partagent au quotidien leur espace de vie avec ces espèces.

 **13 Avril 2021**

Objectifs de restauration de la Nature : État des lieux et étapes à venir

Cet événement s'est déroulé sous la présidence du Président de l'Intergroupe, le Député du Parlement européen Álvaro Amaro (Portugal, PPE) et a commencé par des remarques d'introduction formulées par la Députée du Parlement européen Simone Schmiedtbauer (Autriche, PPE) et par le Député du Parlement européen Alexander Bernhuber (Autriche, PPE).

Lors de cette rencontre, tous les Députés du Parlement européen ont convenu de ce que les objectifs de restauration sont un élément central de la réussite ou de l'échec de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030 et ont souligné le besoin d'adopter une approche holistique et ascendante qui promeuve une appropriation effective par tous les acteurs, les autorités et les parties prenantes.

La Députée du Parlement européen, Mme Simone Schmiedtbauer, a en particulier affirmé : *« Je suis convaincue de ce qu'une conservation réussie ne peut se concrétiser que par la participation active de toutes les personnes sur le terrain, celles qui sont directement concernées et affectées : les agriculteurs, les sylviculteurs, les chasseurs et les propriétaires fonciers - la communauté rurale. Il faut écouter et reconnaître leur point de vue. Pour assurer le succès des objectifs de restauration de la nature dans l'UE, nous avons besoin de leur bonne volonté et de leur soutien. »*

 **25 Février 2022**

La Chasse dans le cadre de la Directive Oiseaux : Débat ouvert sur l'état d'avancement.

Cet événement a lieu alors que le tout dernier [statut des oiseaux chassables d'Europe](#) était publié par la FACE en s'inspirant du [Rapport sur l'état de la Nature](#), et que la Commission européenne renforçait l'accent porté sur la

gestion adaptative des prélèvements pour la tourterelle des bois. Il s'est par ailleurs déroulé à un moment politique important car la Commission européenne définissait ses objectifs pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité.

Cy Griffin, Senior Conservation Manager de la FACE, a affirmé : « Suite à la publication du rapport de la FACE « Oiseaux chassables d'Europe: Analyse de la situation et des priorités en matière de conservation » en décembre 2020, nous disposons d'une base solide permettant d'alimenter le dialogue sur la chasse dans le cadre de la Directive Oiseaux. Le fait que moins de la moitié des espèces de l'Annexe II se trouvent classées en statut sûr est considéré par la FACE comme très préoccupant, mais nous devrions éviter de tirer des conclusions hâtives car cette situation est similaire pour tous les oiseaux sauvages couverts par la directive. La conservation fondée sur les données devrait tenir compte du statut des espèces individuelles et des pressions avant de décider de la meilleure réponse à apporter. Une chose dont nous pouvons être sûrs est que la restauration des habitats est une priorité, raison pour laquelle la FACE plaide en faveur d'une PAC qui garantisse la biodiversité et qu'elle accueille favorablement le plan de restauration de la nature de l'UE ».

Le Député européen Alex Agius Saliba a présenté une vidéo produite par la Fédération de chasse et de conservation maltaise (FKNK) qui explique la pratique de

piégeage des pinsons à Malte. Cette pratique remonte à des temps anciens, elle se réalise à petite échelle et revêt une importance culturelle. Lors de son intervention, il a souligné le besoin de protéger les activités de chasse régionales qui se réalisent à petite échelle, sont fortement réglementées et sont d'une importance cruciale pour les chasseurs et les trappeurs qui pratiquent ces anciennes traditions de manière durable.

Pour de plus amples informations sur l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités Rurales » : www.biodiversityhuntingcountryside.eu

Mises à jour politiques 2021

La FACE est un point de référence essentiel pour les Députés du Parlement européen à Bruxelles. Souvent, ils ont besoin de disposer d'une information claire et facile à assimiler au sujet d'initiatives techniques avant que ces dernières n'arrivent sur la table du Parlement européen. La réputation que la FACE s'est forgée au fil du temps en fait une ONG respectée et appréciée. Nos Membres jouent un rôle fondamental dans le succès que nous engrangeons : par leur travail de plaidoyer sur le plan national et en informant la FACE au sujet d'initiatives nationales qui pourraient avoir un impact à l'échelon européen. Tout comme en 2020, les réunions en ligne sont restées notre premier outil pour poursuivre notre travail de plaidoyer en 2021.



OISEAUX MIGRATEURS



La FACE a été établie en 1977 par des associations nationales de chasseurs pour participer au processus d'élaboration de la directive « Oiseaux » de l'UE grâce aux connaissances approfondies des chasseurs en termes de nature et de gouvernance de la chasse. La FACE a adopté un rôle semblable au niveau international, de par son implication conjointe avec d'autres partenaires dans l'élaboration de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans les années quatre-vingt-dix. Depuis lors, la FACE est restée fidèle à ses origines et reste impliquée dans ces instruments juridiques de même que dans la Convention sur les espèces migratrices (CMS). La FACE continue à relever les défis de conservation des oiseaux migrateurs et à garantir la chasse durable de ces espèces que nous chérissons.

La chasse aux oiseaux migrateurs menacés

En 2021, la FACE a activement contribué au projet de la Commission européenne (CE) sur l'évaluation de la chasse aux espèces d'oiseaux migrateurs menacés. Ce travail est extrêmement important car 33 espèces chassables* sont concernées. Fait important, les espèces sédentaires ont été laissées sous la responsabilité des

États membres - une approche sensée recommandée par la FACE car ce sont des espèces gérées sur le plan local sans qu'une coordination de l'Union européenne (UE) ne soit nécessaire.

Les premières étapes du projet comprennent la classification prioritaire des espèces, l'évaluation du rôle de la survie dans la dynamique des populations et - au cas où cette dernière est considérée comme critique - l'impact de la chasse sur la survie. Les résultats de l'évaluation se répartissent en quatre scénarios qui détermineront la réponse politique pour la chasse.

La FACE a fourni un avis d'expert et a, par exemple, plaidé en faveur de l'utilisation des données d'hivernage dans l'UE pour les espèces d'oiseaux, qui sont les plus pertinentes pour évaluer l'impact de la chasse. La FACE a par ailleurs souligné le besoin d'une analyse au cas par cas car le scénario de zéro prélèvement proposé ne doit pas constituer une réponse politique automatique pour le court terme. En outre, une charge de la preuve excessive est exigée dans l'approche actuelle pour permettre à la chasse et à l'action des chasseurs d'être reconnue.

La FACE maintiendra son engagement dans ce processus afin de représenter les intérêts des chasseurs et d'assurer que les décisions prises se fondent sur des bases solides.





*Liste des 33 espèces d'oiseaux migrateurs chassables de l'Annexe II au statut menacé

Caille, *Coturnix coturnix*

Oie des moissons, *Anser fabalis*

Harelde kakawi, *Clangula hyemalis*

Eider à duvet, *Somateria mollissima*

Macreuse brune, *Melanitta fusca*

Harle huppé, *Mergus serrator*

Fuligule milouin, *Aythya ferina*

Fuligule morillon, *Aythya fuligula*

Fuligule milouinan, *Aythya marila*

Sarcelle d'été, *Spatula querquedula*

Canard souchet, *Spatula clypeata*

Canard siffleur, *Mareca penelope*

Canard pilet, *Anas acuta*

Sarcelle d'hiver, *Anas crecca*

Tourterelle des bois, *Streptopelia turtur*

Râle d'eau, *Rallus aquaticus*

Foulque macroule, *Fulica atra*

Huîtrier, *Haematopus ostralegus*

Vanneau, *Vanellus vanellus*

Courlis cendré, *Numenius arquata*

Barge à queue noire, *Limosa limosa*

Combattant varié, *Calidris pugnax*

Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*

Chevalier arlequin, *Tringa erythropus*

Chevalier gambette, *Tringa totanus*

Mouette rieuse, *Larus ridibundus*

Goéland cendré, *Larus canus*

Goéland argenté, *Larus argentatus*

Goéland marin, *Larus marinus*

Corbeau freux, *Corvus frugilegus*

Alouette des champs, *Alauda arvensis*

Étourneau sansonnet, *Sturnus vulgaris*

Grive mauvis, *Turdus iliacus*

Mise à jour régionale 2021 : Liste rouge des oiseaux en Europe

Le 14 octobre 2021, BirdLife International a établi une Liste rouge des oiseaux en Europe pour 2021. Le rapport reprend les risques d'extinction régionale mis à jour pour les 544 espèces d'oiseaux européens et a été réalisé en coopération avec l'UICN tout en bénéficiant d'un financement de la Commission européenne.

Si d'une part 80% des espèces d'oiseaux ont été évaluées comme faisant partie de la catégorie de « Préoccupation mineure », des tendances au déclin sont observées dans 30% des cas pour toutes les espèces et dans plus de 40% pour les oiseaux d'eau. Pour les oiseaux chassables, plusieurs espèces témoignent d'un statut pire (Tableau 1) tandis que des tendances au déclin ont été communiquées pour d'autres, souvent sur la base des chiffres de reproduction. Néanmoins, pour plusieurs espèces de canards associées à des tendances de reproduction en déclin, des chiffres d'hivernage accrus sont indiqués - ce qui illustre une perte de la

qualité de l'habitat de reproduction. La FACE a donc activement lancé un appel pour demander que des mesures améliorées de conservation et de restauration des habitats soient encouragées dans le cadre de la Politique agricole commune.

Le rapport fait également le constat d'histoires positives pour plusieurs espèces d'oiseaux chassables (Tableau 2). Ces espèces sont passées positivement de la catégorie « menacées » à celle de « quasi menacées » ou « de préoccupation mineure ».

La communauté cynégétique européenne a activement contribué à la conservation des oiseaux au travers de diverses activités, telles que la restauration des habitats ou la recherche scientifique. Les étapes ultérieures viseront à identifier ce qui se produit pour déterminer les priorités de conservation pour les oiseaux à l'avenir.

Tourterelle des bois

En 2021, la FACE s'est activement impliquée dans les ateliers de la Commission européenne (CE) sur la durabilité de la chasse à la tourterelle des bois dans l'UE

Tableau 1 : Espèces chassables pour lesquelles l'évaluation de 2021 a débouché sur un statut *plus grave*

SCIENTIFIC NAME BY TAXONOMIC ORDER	ENGLISH NAME	2021 EUROPEAN RED LIST CATEGORY	2015 EUROPEAN RED LIST CATEGORY
<i>Anas acuta</i>	Northern Pintail	VU	LC
<i>Aythya fuligula</i>	Tufted Duck	NT	LC
<i>Somateria mollissima</i>	Common Eider	EN	VU
<i>Alectoris rufa</i>	Red-legged Partridge	NT	LC
<i>Coturnix coturnix</i>	Common Quail	NT	LC
<i>Calidris pugnax</i>	Ruff	NT	LC
<i>Gallinago gallinago</i>	Common Snipe	VU	LC
<i>Tringa totanus</i>	Common Redshank	VU	LC
<i>Corvus frugilegus</i>	Rook	VU	LC



et sur l'élaboration du programme de gestion adaptative des prélèvements (GAP). La FACE et ses Membres ont assuré une participation cruciale à cette occasion afin de représenter les intérêts de la communauté cynégétique.

Pour la voie de migration occidentale (France, Espagne, Portugal et trois régions du nord-ouest de l'Italie), un quota de zéro a été décidé pour la saison 2021. Bien que le modèle de population estimant le taux de croissance de cette espèce indique qu'un niveau de prélèvement limité et durable pourrait être possible, la CE a adopté une approche très conservatoire.

Pour ce qui est de la voie de migration centrale/ orientale (Malte, Grèce, Italie, Autriche, Bulgarie, Roumanie, Chypre), la recherche a montré qu'un prélèvement réduit était possible. Une réduction de 50% des niveaux de prélèvement a été recommandée en tant qu'approche de précaution, réduction que les associations nationales de chasse concernées soutiennent.

Maintenant que la saison de chasse 2021 de la tourterelle des bois est terminée, les prochaines étapes que devront suivre la FACE et ses Membres consisteront à apporter des données et un avis spécialisé pour mettre à jour le processus GAP pour la saison 2022.

Tableau 2 : Espèces chassables pour lesquelles l'évaluation de 2021 a débouché sur un statut amélioré

SCIENTIFIC NAME BY TAXONOMIC ORDER	ENGLISH NAME	2021 EUROPEAN RED LIST CATEGORY	2015 EUROPEAN RED LIST CATEGORY
<i>Aythya marila</i>	Greater Scaup	LC	VU
<i>Clangula hyemalis</i>	Long-tailed Duck	LC	VU
<i>Lagopus lagopus</i>	Willow Grouse	LC	VU
<i>Lagopus muta</i>	Rock Ptarmigan	LC	NT
<i>Alectoris chukar</i>	Chukar	LC	NT
<i>Limosa limosa</i>	Black-tailed Godwit	NT	VU
<i>Numenius arquata</i>	Eurasian Curlew	NT	VU
<i>Larus argentatus</i>	European Herring Gull	LC	NT
<i>Turdus iliacus</i>	Redwing	LC	NT

GRANDS CARNIVORES



La communauté cynégétique européenne joue un rôle actif dans la conservation et la gestion des grands carnivores (GC). Elle contribue directement à leur surveillance et à leur gestion ainsi qu'à celle de leurs habitats et de leurs proies à travers l'Europe. Les paysages européens sont densément peuplés et multifonctionnels. Les humains et les grands carnivores doivent donc trouver un moyen de coexister.

Les chasseurs font partie et doivent faire partie de la solution. Tenant compte de ce concept, la FACE travaille à différents niveaux pour promouvoir la gestion et la conservation des grands carnivores. Ce point se fonde sur les connaissances scientifiques des populations, ainsi que sur les dimensions humaines afin de réduire effectivement les conflits.

Le 12 octobre 2021, la Commission européenne (CE) a publié la version révisée du Document d'orientation de la CE, attendue depuis longtemps, sur la « stricte protection des espèces animales d'intérêt communautaire dans le cadre de la Directive Habitats ». Le document d'orientation constitue une mise à jour et remplace la version datant de 2007. Il est particulièrement important pour la gestion des grands carnivores.

Ce document non contraignant présente le point de vue de la Commission sur les dispositions juridiques figurant dans les articles 12 et 16 de la Directive Habitats (notamment les décisions récentes de la Cour de Justice de l'Union européenne). Il prend également en compte l'expérience et les connaissances acquises au cours des 15 années de mise en œuvre de la directive. Ce

document n'introduit pas de changement sur le plan juridique pour le système de dérogation.

Suite à cette publication, la FACE a produit une analyse et un plan d'action afin d'accompagner les objectifs-clés de son travail sur la Directive Habitats et les grands carnivores :

1. Assurer que la flexibilité qui est inscrite dans la Directive Habitats ne soit pas altérée et qu'elle soit mise en œuvre sur le plan national.
2. La mise en œuvre correcte de l'Article 19 de la Directive Habitats qui requiert un ajustement du niveau de protection de certaines espèces lorsque leurs populations ont atteint un statut de conservation favorable.

3. Souligner que la gestion active et le contrôle légal peuvent être compatibles avec la réalisation d'un statut de conservation favorable. De nombreux exemples en Europe viennent étayer ces principes.

La FACE a également pris contact avec plusieurs Députés du Parlement européen et a rencontré des représentants de la CE pour discuter des manquements de ce document d'orientation, par exemple la promotion d'une flexibilité réduite.

En outre, les Groupes de Travail Affaires juridiques et Grands carnivores se sont rencontrés en ligne pour débattre des implications de ce document d'orientation révisé de la CE pour la chasse et la communauté cynégétique à l'avenir.



STRATÉGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et la biodiversité. C'est la raison pour laquelle ils œuvrent au quotidien dans toute l'Europe pour conserver et restaurer la nature et la biodiversité. La FACE a créé le Manifeste pour la Biodiversité afin de témoigner de l'engagement actif des chasseurs européens dans la conservation de la biodiversité ainsi que de leur contribution importante à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030 sur le terrain. Le rôle significatif des chasseurs dans la conservation de la biodiversité est ainsi démontré tant auprès des décideurs politiques que du grand public, par le biais d'exemples d'initiatives qu'ils entreprennent en Europe.

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

En 2021, la FACE a lancé un nouveau site web sur le Manifeste pour la Biodiversité – www.biodiversitymanifesto.com. Il permet à tout un chacun de partager facilement son projet. Le Manifeste pour la Biodiversité (BDM) est une base de données conséquente sur les projets de conservation liés à la chasse. Il soutient le travail de plaidoyer de la FACE à Bruxelles. Il offre des preuves convaincantes de la contribution essentielle des chasseurs à la restauration

des habitats, aux zones protégées, au suivi des espèces et bien plus encore.

- Plus de **485** projets de conservation liés à la chasse
- **45%** des projets portent sur les habitats agricoles
- **25%** des projets sont mis en œuvre sur des sites « Natura 2000 »
- Il existe **8** grandes catégories pour lesquelles des projets sont transmis chaque année.

Chaque mois, la FACE choisit en Europe un projet de conservation lié à la chasse : « le projet du mois » et en souligne l'importance par rapport aux questions politiques du moment. Ces projets mettent en exergue certaines des grandes initiatives, qui sont nombreuses, qu'entreprennent les chasseurs pour protéger la biodiversité. Nous vous encourageons à nous informer au sujet de nouveaux projets de conservation afin de mieux soutenir notre travail de représentation des chasseurs en Europe. Il peut s'agir d'activités de gestion des habitats et des espèces, de suivi, de recherche ou de sensibilisation. Le critère-clé pour tout projet est que la biodiversité tire d'une certaine manière profit de la contribution des chasseurs.







Les rapports BDM

Chaque année, la FACE élabore un rapport de mise en œuvre afin d'évaluer les progrès engrangés dans ce domaine. Le dernier rapport concerne plus de 470 projets entrepris par des chasseurs européens et illustre la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité. Il met également l'accent sur la façon dont ce travail a déjà fortement soutenu les actions figurant dans la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030.

Dixième anniversaire de la promotion de la valeur de conservation de la chasse

À l'occasion de la 58^{ème} Assemblée générale de la FACE qui s'est tenue à Budapest, les Membres de la FACE et les délégués ont célébré le dixième anniversaire du

Manifeste pour la Biodiversité dans le cadre d'une cérémonie-surprise de remise de prix. Sans oublier le gâteau d'anniversaire. Le Président de la FACE, Torbjörn Larsson, a reconnu le nombre sans cesse croissant de projets de conservation extraordinaires enregistrés et a remercié les Membres d'avoir partagé ces initiatives. La FACE a tenu une cérémonie au cours de laquelle elle a décerné des prix visant à louer les efforts de conservation spécialement déployés par ses Membres pour contribuer au Manifeste pour la Biodiversité.

Torbjörn Larsson a salué le travail positif réalisé au cours de ces dix dernières années : «*Grâce aux centaines de projets enregistrés et accessibles via un site numérique unique, nous disposons maintenant de preuves convaincantes et irréfutables de la contribution essentielle des chasseurs à la restauration des habitats, aux zones protégées, au suivi des espèces et bien plus encore.*»





Prix 2021 décernés à des Membres de la FACE : Excellente contribution au Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :

- **Le meilleur projet pour la tourterelle des bois**
Confédération de chasse hellénique
- **Le meilleur projet du mois**
Association de chasse polonaise
- **Le meilleur projet de couverture par les médias**
Fédération de chasse et de conservation de Malte
- **Le nombre le plus élevé de projets BDM**
Fédération Nationale des Chasseurs
- **Le meilleur projet de recherche/ de monitoring**
Federazione Italiana Della Caccia
- **La meilleure vidéo**
Association de chasse tchèque
- **Le meilleur projet sur les Espèces exotiques envahissantes**
Fédération européenne de chasse à l'arc
- **Le meilleur projet sur les espèces**
Real Federación Española De Caza
- **Le meilleur projet de restauration**
Hubertus Vereniging Vlaanderen
- **Le projet le plus innovateur**
Société de chasse d'Estonie

Politique agricole commune (PAC)

La Politique agricole commune (PAC) post-2020 en est arrivé à la phase ultime. Après de longues et laborieuses négociations en trilogue, les équipes responsables du Parlement européen (PE) et du Conseil de l'Union



e u r o p é e n n e (Conseil de l'UE) sont arrivées à un accord sur le texte de la PAC fin juin

2021. La session en plénière du PE a soutenu l'accord fin novembre. Les commentaires ont été nombreux au sujet de cet accord entre le PE et le Conseil de l'UE - le texte définitif étant moins ambitieux que la proposition d'origine de la Commission européenne (CE).

Pendant toute l'année 2021, les États membres ont préparé leur plan stratégique national pour la PAC qu'ils devaient soumettre en fin d'année à la CE. La CE analysera ces plans et décidera s'il convient de formuler des recommandations spécifiques, pour les approuver fin 2022. Les Plans stratégiques PAC entreront en vigueur en janvier 2023. La FACE et ses Membres ont plaidé pour des programmes écologiques et agro-environnementaux visant à enrayer la perte de biodiversité sur les terres agricoles européennes et à offrir des habitats adaptés aux espèces de petit gibier.

Le Pacte vert de l'UE

Le Pacte vert de l'UE a été présenté pour la première fois en décembre 2019. Son objectif général vise à ce que l'UE devienne neutre en termes climatiques d'ici 2050 - générant un environnement plus propre, une énergie plus abordable, des transports plus intelligents, de nouveaux emplois et de manière générale une qualité



de vie meilleure. La Commission européenne (CE) a adopté un ensemble de propositions pour adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité afin de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre.

En outre, la CE a poursuivi son travail pour définir plusieurs initiatives dans le cadre de la Stratégie en matière de biodiversité et de la Stratégie « De la Fourche à la Fourchette », y compris au sujet des zones protégées et des zones de stricte protection. Grâce aux actions de plaidoyer menées par la FACE et ses Membres, les progrès engrangés sur ce plan ont été largement positifs. La CE a donc modifié son approche quant aux zones de stricte protection. La chasse n'est désormais plus classée comme activité extractive qui devrait être bannie des zones protégées. La quatrième version de la « Note technique sur les critères pour la désignation de zones protégées » requiert que l'activité en question ne perturbe pas les processus naturels et qu'elle soit compatible avec les objectifs de conservation des zones concernées, sur la base d'une évaluation au cas par cas.

Sur un autre front, la CE a publié en juillet la Stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030. Les premières réactions des Députés du Parlement européen et des gouvernements nationaux ont été fortement critiques à l'égard de la stratégie car l'UE n'a pas de compétence claire en la matière. En outre, nombreux sont ceux qui argumentent que la stratégie ne reconnaît pas le rôle multifonctionnel des forêts. La Stratégie pour les forêts représente un chevauchement partiel avec les débats sur les zones de stricte protection. Selon la Commission, toutes les forêts primaires et anciennes devraient bénéficier d'une stricte protection. À l'avenir, la chasse dans ces zones ne sera autorisée que si les deux critères énumérés ci-dessus sont respectés.



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Espèces exotiques envahissantes: Réglementation : Mise à jour et coopération avec la Convention de Berne

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité. Rien qu'en Europe, plus de 12 000 espèces exotiques ont été enregistrées dont 15% de nature envahissante. Elles posent une véritable menace pour la biodiversité de l'Europe.

L'instrument juridique relatif aux EEE est le Règlement de l'UE 1143/2014. Il s'articule essentiellement autour de la liste d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (« la Liste de l'Union ») qui doit régulièrement être mise à jour. Après clôture des évaluations de risques et des évaluations d'impact socio-économique en 2021, 30 nouvelles espèces seront ajoutées à la liste de l'Union début 2022. Pour les chasseurs, trois espèces sont concernées : le Castor du Canada (*Castor canadensis*), le cerf axis (*Axis axis*) et l'écureuil de Finlayson (*Callosciurus finlaysonii*).

Les chasseurs jouent un rôle essentiel dans la gestion et le contrôle des EEE. Le Secrétariat de la Convention de Berne l'a également reconnu cette année. La FACE a eu



l'occasion de présenter son rapport de mise en œuvre sur le Code de Conduite sur la Chasse et les EEE lors de la réunion du 41^{ème} Comité permanent de la Convention de Berne qui s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 2021.

En réponse à cette initiative, le Secrétariat de la Convention de Berne a affirmé :

« Les organisations de la société civile jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre des stratégies et des outils élaborés par la Convention de Berne. Le Secrétariat de la Convention de Berne est reconnaissant envers la FACE et l'IAF pour leurs efforts visant à travailler sans cesse avec les associations de chasse en Europe afin de combattre la propagation des espèces exotiques envahissantes ».

En 2021, le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE - une vaste base de données sur les projets de conservation - a publié de nombreux exemples du travail positif mené à bien par les chasseurs pour gérer les EEE :

<https://www.biodiversitymanifesto.com/category/invasive-alien-species/>





ACCORDS INTERNATIONAUX

La FACE, en collaboration avec ses Membres et ses partenaires, contribue activement aux principaux accords internationaux et offre l'expertise, la coordination, les synergies et la sensibilisation nécessaires. De la sorte, la FACE est informée de toutes les décisions de conservation prises sur le plan international et y participe. Il s'agit également d'une occasion pour la FACE de faire connaître à l'échelle internationale le rôle des chasseurs en tant que conservationnistes, ainsi que de trouver des moyens de collaborer avec les autres défenseurs de la conservation.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La CITES cherche à réglementer le commerce international de spécimens de faune et de flore sauvages en établissant des niveaux de durabilité afin d'assurer qu'il ne menace pas leur survie. Cette Convention est particulièrement pertinente pour les chasseurs sur le plan de l'importation/ de l'exportation de trophées de chasse. En outre, la CITES est l'un des accords internationaux majeurs pour :

- la définition du programme mondial de conservation,
- la détermination de principes de conservation,
- l'offre d'outils et de moyens de coopération



Le 73^{ème} Comité permanent et le 31^{ème} Comité pour les Animaux

Suite au report de la réunion du Comité d'octobre 2020, le 73^{ème} Comité permanent s'est tenu du 5 au 7 mai 2021. Les membres de ce Comité permanent de même que les observateurs ont ainsi pu analyser plusieurs dossiers politiques et opérationnels qui affectent la mise en



œuvre de la Convention ainsi que les progrès des groupes de travail déjà établis. La FACE a suivi avec beaucoup d'intérêt la première réunion en ligne de la CITES et a contribué aux débats concernés.

Les réunions du Comité pour les Animaux ont eu lieu le 31 mai et le 1 juin 2021. Une session conjointe avec le Comité pour les Plantes a par ailleurs été organisée le 4 juin 2021. La FACE a suivi les débats en ligne du Comité pour les Animaux auxquels de nombreux membres du Comité de même que des observateurs participaient. Conformément à son mandat, le Comité a abordé diverses questions. Par exemple, la conservation et le statut commercial des espèces ainsi que la relation de la Convention avec d'autres instances et organisations comme la Convention pour la Diversité biologique (CBD). De plus, 20 groupes de travail ont tenu des rencontres pour traiter de questions plus spécifiques, en particulier les lions et les vautours. La FACE a participé aux réunions en ligne et a contribué à plusieurs groupes de travail.

Congrès mondial 2021 sur la Conservation de l'UICN

Du 3 au 11 septembre 2021, le Congrès, dans son édition 2021, a eu lieu à Marseille. Il avait été reporté l'année précédente suite à la pandémie de Covid-19. Plusieurs milliers de représentants de gouvernements, d'ONG, de peuples indigènes, d'entreprises et des experts scientifiques se sont rencontrés pour fixer le programme de conservation de la nature à l'horizon 2030 et au-delà.





Les débats et les décisions ont accordé la priorité à trois sujets essentiels :

- La reprise fondée sur la nature après la pandémie de Covid-19
- La crise actuelle sur le plan du climat et de la biodiversité
- La transformation nécessaire du système financier mondial en cadres d'investissements qui profitent à la nature

En réponse à la Covid-19 (et à toute épidémie éventuelle à l'avenir), les résultats du Congrès ont affirmé que les risques de pandémie pourraient être réduits de manière significative en s'attaquant aux causes et aux moteurs de la perte de biodiversité. Il convient par ailleurs d'encourager des pratiques de production alimentaire durables. Sont concernées ici les activités agricoles respectueuses de la biodiversité, les droits relatifs aux connaissances autochtones et locales ainsi que la chasse, le commerce et l'utilisation des produits de la faune sauvage durables qui entretiennent et améliorent la santé humaine.

La FACE s'est assurée de ce que les débats sur l'utilisation durable de la nature soient pragmatiques et fondés sur les données - conformément aux programmes mondiaux de conservation et de restauration. La chasse durable fait partie et doit faire partie des stratégies mondiales de conservation à l'avenir.

AEWA



La FACE a un statut d'observateur dans le cadre de l'Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Eurasie et participe activement aux processus portant sur la chasse aux oiseaux migrateurs dans l'UE.

Elle a ainsi participé aux réunions du Groupe technique traitant de la Gestion adaptative des prélèvements (GAP) de l'eider à duvet pendant toute l'année 2021 visant à discuter de manière proactive de la mise en œuvre de la gestion adaptative de cette espèce dès l'approbation du Plan d'action qui la concerne. Néanmoins, l'approbation de ce plan d'action a été retardée en raison du report de la 8ème réunion des parties (MOP8) à octobre 2022.





De façon régulière, la FACE a contribué aux réunions du Comité technique de l'AEWA, de son Comité permanent et du Groupe de Travail stratégique sur le partenariat de surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWMP SWG).

La FACE a également participé à la Plateforme de Gestion des Oies en Europe (EGMP) de l'AEWA, en particulier aux réunions de plusieurs Task Forces traitant de la bernache nonette, de l'oie cendrée, de l'oie naine, de la Task Force Agriculture et du Groupe de travail international de l'EGMP.

Convention sur les espèces migratrices (CMS)

En qualité d'observateur de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la FACE a activement participé aux processus pertinents pour la chasse au sein de l'UE et a représenté la communauté cynégétique dans la lutte contre l'abattage illégal des oiseaux.

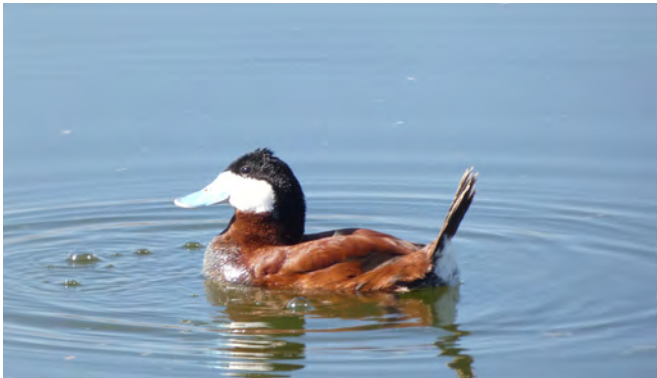
Fait important, la FACE a assisté à la réunion conjointe des Points focaux spéciaux (SFP) du réseau de la Convention de Berne qui a porté sur :

- L'éradication de l'abattage illégal
- Le piégeage et le commerce des Oiseaux sauvages
- La Task Force intergouvernementale de la CMS sur l'abattage illégal
- La capture et le commerce des oiseaux migrateurs dans la Méditerranée en juin 2021 (MIKT4)

La FACE a également eu l'opportunité de présenter le travail des chasseurs sur la lutte contre l'abattage illégal des oiseaux grâce à l'information que lui ont transmis ses Membres.

De plus, la FACE a participé à la 5ème Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5) et des Groupes de Travail sur les Espèces terrestres et aviaires.

La FACE a aussi participé aux débats lors de la 52ème réunion du Comité permanent de la CMS (StC52) dans le cadre du projet de termes de référence pour la création de la Task Force intergouvernementale de la CMS sur l'abandon progressif de l'utilisation des munitions au plomb, y compris le plomb dans le matériel de pêche (Task Force Plomb).



La Convention de Berne

La Convention de Berne est le premier accord international (établi en 1979) consacré à la conservation de la nature - par la protection tant des habitats que des espèces. Elle couvre la majeure partie de l'Europe et certains pays africains (actuellement un total de 51 états).

Pendant toute l'année 2021, la FACE a suivi le travail qui s'est déroulé dans le cadre de la Convention de Berne en assistant à plusieurs réunions d'experts. La FACE a ainsi pu assurer que les intérêts et les besoins des chasseurs de même que l'utilisation durable des ressources soient prioritaires dans ce programme.

Du 29 novembre au 3 décembre 2021, la FACE a participé à la 41ème réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, également dénommée Convention sur la Conservation de la Faune sauvage et des Habitats naturels en Europe.

Cet événement s'est déroulé en ligne pour la deuxième fois et a attiré une participation record de plus de 200 personnes, dont 44 Parties contractantes.

Sous le point de l'ordre du jour relatif aux Espèces exotiques envahissantes (EEE), le Secrétariat de la Convention de Berne a remercié la FACE d'avoir produit le rapport 2021 de mise en œuvre du Code de Conduite sur la Chasse et les Espèces exotiques envahissantes. La FACE est fière de ce que la Convention de Berne reconnaisse les efforts des chasseurs au sujet des EEE en tant qu'outils de conservation efficaces.

D'autres points forts de la réunion ont concerné la vision de la Convention de Berne à l'horizon 2030 ainsi que les résultats des activités qu'elle a mises en œuvre pendant toute l'année 2021.

Parmi les points d'intérêt pour la communauté cynégétique, la réunion a débattu :

- De l'éradication possible de l'éristature rousse d'ici 2025
- De la lutte contre l'abattage illégal des oiseaux
- Du Réseau Émeraude

En participant à cette réunion, la FACE s'est assurée d'être bien au courant de telles questions.

AIHTS : Une meilleure mise en œuvre par les États membres de l'UE est requise

Dans le cadre de l'Accord sur des normes internationales de piégeage sans cruauté (AIHTS), les pièges utilisés pour certaines espèces figurant sur les listes de l'AIHTS doivent faire l'objet d'une évaluation au travers de normes de test approuvées et doivent être, par la suite, certifiés comme respectant les exigences en matière de bien-être établies par cet accord.





Les États membres de l'UE disposaient d'un délai jusqu'en juillet 2016 pour interdire l'utilisation de pièges non homologués conformément aux normes de l'Accord (pour les espèces mentionnées par l'AIHTS). Néanmoins, la plupart d'entre eux n'y sont pas arrivés. La FACE souhaiterait observer un plus grand progrès dans la mise en œuvre de cet accord qui pourrait être utilisé de manière plus efficace pour partager des connaissances et contribuer à la gestion de la faune sauvage, en particulier pour les espèces exotiques invasives, à des fins de conservation et de recherche.

Veillez consulter le site web de la FACE pour :

- Connaître la position de la FACE au sujet du piégeage
- Obtenir plus d'information sur l'AIHTS
- En savoir plus sur le travail que nous avons réalisé au sujet des meilleures pratiques en matière de piégeage pour le chien viverrin, le rat musqué, le renard roux, la martre des pins et le castor fiber.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Les chasseurs assurent un suivi actif de la santé et du bien-être des animaux de la faune sauvage. Sont compris ici l'identification rapide et la réaction aux maladies telles que la peste porcine africaine (PPA), la rage et la grippe aviaire aussi connue sous le nom d'influenza aviaire. Les chasseurs européens sont en outre des partenaires clés des initiatives de portée européenne et internationale (Organisation mondiale de la santé animale - OIE) pour combattre les maladies animales transmissibles aux humains (zoonoses).



La FACE veille à ce que les politiques européennes relatives à la santé et au bien-être des animaux soient applicables et réalistes pour les chasseurs sur le terrain. Elle prodigue également des conseils aux chasseurs quant à la meilleure manière d'effectuer les démarches administratives en rapport avec la viande de gibier, le bien-être animal et la santé publique et animale. La FACE participe également à de nombreux événements et conférences sur le plan international, notamment aux réunions du Comité consultatif pour la santé animale de la Commission européenne.

PPA

La Peste porcine africaine (PPA) et la grippe aviaire (GA) ont continué de se propager en Europe en 2021. La PPA est une maladie virale infectieuse qui touche les porcs et les sangliers. Elle est généralement mortelle. La PPA est actuellement présente dans 10 États membres : Lituanie, Pologne, Estonie, Lettonie, Allemagne, Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Slovaquie, Grèce, Italie. De son côté, la grippe aviaire - une maladie virale hautement contagieuse qui affecte essentiellement la volaille et les oiseaux d'eau sauvage - est actuellement présente dans les États membres du nord-ouest, ceci après avoir d'abord frappé

la partie sud de l'UE (en-deçà du fleuve Pô). Les mesures de biosécurité restent cruciales pour prévenir la maladie dans les deux cas.

La Commission européenne - DG SANTE - reconnaît le rôle essentiel des chasseurs dans la lutte contre la PPA et dans la réduction des populations de sangliers. S'agissant des évolutions sur le plan juridique, une nouvelle « Loi



sur la santé animale» a été approuvée en 2021. Elle est accompagnée de divers règlements de mise en œuvre qui ont simplifié la législation de l'UE en la matière.

La FACE travaille par ailleurs activement sur une motion de résolution problématique relative aux antibiotiques présentée par un Député européen des Verts. La motion cherche à établir une liste plus longue d'antibiotiques pour le traitement humain de certaines infections. Certains antibiotiques (vétérinaires) essentiels pourraient de ce fait ne plus être utilisés pour le traitement des animaux - ce qui aurait des implications graves pour les chiens de chasse, les oiseaux de proie et les chevaux. En fin de compte, l'approche raisonnable proposée par la







CE - en ligne avec l'avis des agences de l'UE - a prévalu et la motion a été rejetée au sein du Parlement européen en septembre.

La Peste porcine africaine frappe l'Italie : Plusieurs cas ont été confirmés

Le 7 janvier 2022, les autorités régionales ont confirmé le premier cas de peste porcine africaine (PPA) - une maladie virale infectieuse qui touche les porcs et les sangliers - dans le Piémont, en Italie. L'analyse d'une carcasse de sanglier réalisée par l'Institut de zooprophylaxie expérimentale du Piémont, en Ligurie, et de la Vallée d'Aoste a révélé la présence de la maladie. La carcasse de l'animal a été localisée à Ovada (province d'Alessandria), située à près de 120 km au sud-ouest de Milan, dans l'Italie du Nord. D'autres carcasses ont été trouvées dans des régions voisines - Franconalto, Voltaggio et Isola del Cantone - entre le Piémont et la Ligurie, amenant le nombre total à 6 cas. La zone d'infection identifiée par le Ministère de la Santé couvre maintenant 114 municipalités, 78 au Piémont et 36 en Ligurie.

Étapes à venir en Italie

Le Ministre a donc instamment invité les régions à suspendre la chasse dans toutes les municipalités situées dans la zone d'infection. Des instructions ont été données aux régions voisines pour mettre en œuvre une série de mesures visant à prévenir une plus forte propagation de la PPA. L'association de chasse italienne, la Federcaccia (FIDC), a mobilisé ses structures nationales pour collaborer pleinement avec les régions, en vertu des protocoles nationaux. Il convient d'isoler rapidement les lieux où les carcasses ont été trouvées afin d'empêcher la propagation.

Éradication réussie de la PPA

La République tchèque et la Belgique sont arrivées à éradiquer avec succès la maladie et ont été déclarées comme exemptes de PPA par la Commission européenne. Ces pays représentent un modèle exemplaire de gestion efficace de la PPA pour d'autres qui sont actuellement affectés. Entre autres, ils ont adopté des mesures optimales de biosécurité, de surveillance et de contrôle.

Le rôle des chasseurs dans la gestion de la PPA

Les chasseurs sont des professionnels de la santé animale bien formés. Ils ont donc un rôle clé à jouer pour contribuer à la détection, au suivi et au contrôle de maladies telles que la PPA. La gestion des populations est essentielle en raison du nombre rapidement croissant de sangliers qui contribuent à la transmission de la PPA.

Action sur le plan international et dans l'UE

Tant la FACE que le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier et de la faune (CIC) restent actifs et communiquent avec leurs membres de même qu'avec de nombreuses parties prenantes dans le cadre des débats politiques sur le contrôle de la PPA à l'avenir.

Informations complémentaires

Communiqué de presse de la Federcaccia <https://www.federcaccia.org/peste-suina-no-allarmismi-e-strumentalizzazioni-ma-concreto-coinvolgimento-del-mondo-venatorio/>

Recommandations de la FACE à l'attention des associations de chasse et des chasseurs pour se préparer face à la PPA sur le terrain et pour agir en conséquence: <https://www.face.eu/animal-welfare/african-swine-fever/recommendations/>

ARMES À FEU ET MUNITIONS

La FACE et ses Membres veillent à garantir aux chasseurs le droit d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec des armes à feu et des munitions, en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, restrictions ou coûts injustifiés. Concernant les armes à feu, nombre de ces aspects sont actuellement couverts par la législation européenne ; soit par une harmonisation complète, soit par des règles minimales. Par ailleurs, la FACE cherche à faciliter les processus permettant aux chasseurs de s'informer sur les munitions efficaces et abordables qu'ils pourront utiliser en toute sécurité aux fins prévues, et de les acquérir.

La Directive Armes : mise en œuvre

En 2021, la FACE a continué d'assurer le suivi de la mise en œuvre nationale de la Directive Armes, processus qui n'a pas encore été finalisé dans certains pays. La FACE a fourni un avis à ses Membres car certains gouvernements tentent d'introduire des restrictions non justifiées pour les armes à feu destinées à la chasse. Pour ce qui est de la Carte européenne d'armes à feu, la FACE a plaidé en faveur d'un système numérique et a également lancé un appel pour assurer une mise en œuvre correcte (par ex. en Suède). En 2021, la FACE a élaboré une cartographie des règles nationales pour les voyages effectués en transportant des armes à feu, après le Brexit. La carte européenne d'armes à feu ne sera plus applicable aux citoyens britanniques.

Nouvelle réglementation de l'UE sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides

La réglementation de l'UE interdisant la grenaille de plomb dans les zones humides a été publiée début 2021 et entrera en vigueur à partir de février 2023 dans tous les pays de l'EEE.

En quoi cette réglementation est-elle différente ?

- La définition de « zones humides » est beaucoup plus vaste que dans les lois nationales existantes. Par exemple, elle pourrait inclure les tourbières - avec et sans eau visible.
- Un élément aggravant tient au fait qu'une zone-tampon fixe de 100 mètres autour de toutes les zones humides est applicable. Tirer à la grenaille de plomb dans ou à 100 mètres d'une zone humide est interdit, quelle que soit l'espèce chassée.
- Toute personne transportant de la grenaille de plomb dans un rayon de 100 mètres par rapport à une « zone humide » sera présumée coupable de tir en zone humide, sauf si elle peut démontrer que cette grenaille de plomb était destinée à un autre type de tir.

Suite aux critiques généralisées émanant de la FACE, de





ses Membres et de ses partenaires quant au manque de certitude juridique qu'offrirait la définition de RAMSAR, la CE a affirmé que la définition des zones humides devait être interprétée « de manière proportionnelle » conformément à « l'objectif » de la réglementation.

Restriction du plomb dans toutes les munitions

En 2021, l'Agence européenne des Produits chimiques (ECHA) s'attela à préparer une proposition de restriction couvrant les risques pour la faune sauvage et les êtres humains (au travers de la consommation de viande de gibier) entraînés par la présence de plomb dans toutes les munitions (grenaille et balles), y compris pour le tir à la cible. Le plomb des plombs de pêche était également concerné par cette requête.

La proposition de l'ECHA a été évaluée par son Comité d'évaluation des risques (CER) et son Comité d'Analyse socio-économique (CASE) en 2021, travail qui se poursuivra en 2022. Des consultations ont été organisées avec les parties prenantes concernées, y compris la FACE, en 2021. Elles continueront en 2022.

Selon la FACE, toute autre mesure, en-dehors de celles portant sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans

les zones humides, doit être proportionnelle au regard des risques démontrés envers les populations de faune sauvage et la santé humaine par le biais de la consommation de viande de gibier (en tenant compte des mesures de gestion du risque). En outre, toute proposition doit inclure des dérogations adéquates (par ex. pour le tir sportif) et des exemptions lorsque des alternatives font défaut et/ou sont techniquement inapplicables.

Groupe de travail Munitions de la FACE

Le Groupe de travail Munitions de la FACE a été très actif en 2021 afin de débattre des évolutions politiques importantes dans le domaine des munitions. À titre d'exemple, l'une des initiatives de ce groupe par le passé a consisté en la création d'un nouveau site Web de la FACE « Conseils sur la gestion des risques émanant des munitions au plomb » :

www.leadammunitionguidance.com

MÉTHODES ET CULTURES DE CHASSE

En 2021, la FACE a adopté une position sur la fauconnerie - l'art de la chasse à l'aide d'oiseaux de proie entraînés à cette fin - qui recommande de promouvoir une croissance constante de cette pratique en Europe. La fauconnerie préserve le patrimoine culturel tout en apportant des bénéfices socio-économiques et de conservation importants. La position a été approuvée à l'unanimité par les Membres de la FACE lors de l'Assemblée Générale de septembre 2021.

De plus, fin 2021, la FACE s'est réjouie de voir l'UNESCO décider d'inclure six nouveaux pays dans la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité sous le titre «Fauconnerie, un patrimoine humain vivant» (ICH). L'inclusion dans la liste exige le vote favorable de 180 pays de l'ICH de l'UNESCO, étant donné

que la convention fonctionne sur la base d'un consensus. Ces ajouts contribuent à la reconnaissance mondiale de 24 pays et met en avant le besoin de promouvoir et d'encourager l'importance culturelle de la fauconnerie. Le fait d'inclure un quelconque élément dans la liste internationale non seulement permet mais oblige les gouvernements à fournir une assistance et à promouvoir un tel élément. Cette liste de l'UNESCO peut être utilisée pour étayer des arguments en faveur de la fauconnerie - même dans des pays qui ne sont pas signataires de la Convention.

En 2021, la FACE a également activement coopéré avec la Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF) pour différentes initiatives visant à promouvoir la chasse à l'arc dans différents pays européens.





LE PROGRAMME PATRON DE LA FACE

En 2019, la FACE a mis sur pied son « Programme Patron », le but étant d'offrir au secteur de la chasse un moyen d'assurer un brillant avenir pour la chasse et la conservation en Europe. Le Programme Patron de la FACE est la base de la construction d'un réseau crucial et bien connecté. Il soutient le travail de la FACE dans les domaines de la chasse, de la conservation, de la communication, des sciences, de la politique internationale et européenne de même que dans celui des affaires juridiques et publiques.

La FACE apprécie le soutien des parties prenantes afin :

- d'assurer que le processus de prise de décisions affectant la chasse et la conservation est positif
- d'établir une base solide pour la gestion des affaires politiques internationales et européennes complexes
- de promouvoir le travail de conservation crucial des chasseurs en faveur de la biodiversité
- de mettre en exergue les avantages de la chasse pour la nature et la société

Les Patrons de la FACE sont en contact direct avec l'équipe de la FACE basée à Bruxelles et tirent parti d'informations sur des activités et sujets liés à la chasse. La FACE apprécie le soutien apporté par chacun de ses Patrons

BLASER est la marque allemande bien connue fondée en 1957 par Horst Blaser. Cette entreprise fabrique des fusils et des carabines haut de gamme pour la chasse, mais son portefeuille inclut un large éventail d'autres produits pour la chasse comme les armes à feu, l'équipement, les munitions, l'optique de chasse, les accessoires et les vêtements.

BIOAMMO LTD est un fabricant de munitions qui se consacre au développement, à la production et à la distribution de douilles et de bourres 100% biodégradables, biocompostables et non toxiques, à teneur en plastique équivalente à 0%. La mission de BioAMmo est de fabriquer des cartouches de haute qualité et de haute performance tant pour le tir de gibier que le tir sportif et de contribuer à éliminer la pollution générée par la présence de plastique dans les munitions.



JAGD&HUND est la plus grande foire européenne pour le monde de la chasse : elle accueille environ 82 000 visiteurs et 850 exposants chaque année. Elle se déroule dans le Messe Dortmund GmbH, l'un des plus grands centres d'exposition en Allemagne.

HUNTER & CO. Fin 2020, la FACE était fière d'annoncer que son Programme Patron accueillait l'entreprise Hunter & Co. basée à Munich et son application « MyHunt ». Hunter & Co. rassemble des chasseurs, des développeurs de logiciels et des passionnés de la nature qui partagent leur vision au travers de l'application *MyHunt*, le « fidèle compagnon toujours présent dans la poche des chasseurs, cette application vous offre une aide avant, pendant et après la chasse et vous permet de jouir pleinement de la nature, en toute simplicité ».

ONE WITH NATURE a été le tout dernier Patron à rejoindre les rangs des Patrons Gold en 2021, ce qui donne lieu à une assistance mutuelle visant à atteindre les objectifs respectifs des deux organisations. One with Nature (OWN) a été l'une des plus grandes expositions consacrées à la nature en 2021. Elle s'est déroulée du 25 septembre au 14 octobre 2021 (dans un environnement

sûr et approuvé par rapport à la Covid-19).

Lorsqu'il a dévoilé le Programme Patron, Torbjörn Larsson, Président de la FACE, a déclaré : « *Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis et à des menaces majeurs sans précédent. Notre mission commune est d'assurer la chasse et la conservation pour les générations à venir en Europe. Ce fantastique lancement du Programme Patron de la FACE a ouvert la porte à une FACE beaucoup plus forte qui pourra déterminer le meilleur contexte qui soit pour la chasse et la conservation en Europe. Le Programme Patron renforcera l'influence de la FACE et consolidera son succès sur le plan européen, là où naissent 80% des règles nationales affectant la chasse et la conservation.* ».

Vous souhaitez devenir Patron de la FACE ?

Contactez-nous à l'adresse : communication@face.eu



FINANCES

La FACE offre des services rentables à ses Membres. Ces services représentent une importante valeur ajoutée pour les chasseurs européens au regard de la masse de travail abattue par le Secrétariat de la FACE et du montant des cotisations des Membres, qui représentent environ 10 cents par chasseur. C'est dans cette philosophie que la FACE propose à ses Membres et à ses partenaires une gestion financière transparente et rentable, générant un maximum d'impact pour un minimum de coûts. Le financement de la FACE est donc essentiellement assuré par les cotisations de ses Membres, mais une partie de son budget bénéficie du financement de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, par le biais de la subvention LIFE pour ONG.

Transparence

La FACE est inscrite au Registre de transparence de l'UE (numéro d'identification 75899541198-85), géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. La FACE applique le Code de conduite dans toutes ses relations avec les institutions de l'UE, ainsi qu'avec les membres, fonctionnaires et autres agents desdites institutions.

Pour plus d'informations sur le Registre de transparence, veuillez consulter la page :

http://europa.eu/transparency-register/index_en.htm

PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2021

REVENUS

Cotisations des Membres	74,7%
Subvention de la CE (LIFE ONG)	12,9%
Projets opérationnels	6,2%
Partenariats	4,2%
Subventions	1,3%
Recouvrement (années antérieures)	0,3%
Subvention belge	0,2%
Intérêts bancaires	0,2%

DÉPENSES

Coûts Personnel	73,2%
Coûts inhérents au Programme de travail	10,3%
Administration	5,9%
Frais de bureau	5,4%
Missions du Personnel	2,5%
Amortissement (passif annuel)	1,9%
Missions du Président	0,4%
Consommables	0,3%
Frais exceptionnels (années précédentes)	0,1%





Fédération européenne de chasse et de conservation

Rue Belliard 205 - 1040 Bruxelles

Téléphone +32 2732 69 00

www.face.eu



With the financial
support of the
European Commission